



POLICE : RCP56042

**SARL TRANSMER ASSURANCES
62 AVENUE CAMUS
44000 NANTES**

M. Sylvain RIVET, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE		FRANCHISES	PERIODE DE GARANTIE
	Par sinistre	Par année d'assurance		
INTERMEDIATION EN ASSURANCE , telle que régie par les articles L.511-1 et suivants du Code des Assurances	6.000.000 €	8.000.000 €	20% du montant des indemnités dues avec un maximum de 3.500 €*	Du 01/03/2025 Au 28/02/2026

Fait à Paris, le 07/12/2024

Sylvain RIVET

Le Directeur Général



La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur

*En application des dispositions de l'article A.512-4 du Code des assurances, la franchise n'est pas opposable aux victimes